

Ouverture de la séance par la présentation des participants : la présidence est assurée par la FEGAPEI.

La délégation du syndicat SUD, conviée officiellement et pour la première fois à une séance de négociation de la CCN du 15 mars 1966, fait une déclaration. La CGT se félicite de la présence de SUD autour de la table. Il s'agit d'une concrétisation de la démocratie sociale en application de la loi de 2008 sur la représentativité.

De plus, la CGT en cohérence avec son orientation du « syndicalisme rassemblé », ne manquera pas de proposer un travail commun comme avec les autres organisations syndicales de la CCNT 66, tel que pratiqué jusqu'aujourd'hui, dans les négociations comme dans les mobilisations. Elle espère rencontrer un écho positif de la part de SUD.

■ Validation de relevé de positions de la CNPN du 17 juin 2013 :

Demande de rappel de la position de la CGT à propos de la complémentaire santé :

Nous rappelons que cet aspect de l'ANI tendant à faire « passer » un accord qui, au global, se solde par une entreprise de fragilisation et de flexibilisation de l'emploi ne nous satisfait pas, lui non plus.

Il n'est pas universel et laisse de côté des millions de jeunes, sans emplois et retraités.

Il permet un désengagement supplémentaire de la Sécurité Sociale en faveur de l'assurance individuelle. Il va faire la place belle aux assurances à but lucratif au nom de « la concurrence libre et non faussée ».

Il modifie le code du travail ainsi que le code de la Sécurité Sociale.

Cette orientation libérale accentue la fragilisation de notre modèle social et de notre système de protection sociale.

La CFDT se demande « si elle était présente ce jour-là » car, pour elle non plus, ses positions n'ont pas été reprises dans le relevé des employeurs.

■ Le Président propose de modifier l'ordre du jour et de traiter la valeur du point

La CGT rappelle sa position :

▪ le simple alignement du salaire minimum conventionnel (indice 348) sur le SMIC devrait se traduire par une valeur du point à 3,80 € alors que l'avenant se limitait à 0,5 % d'augmentation, soit un point à 3,76 € ;

▪ depuis 16 ans, année après année, la perte du pouvoir d'achat s'est accentuée pour atteindre aujourd'hui 25% de manque à gagner : c'est donc une valeur de point à 4,74 € qu'il faudrait signer.

La FEGAPEI est allée rencontrer la DGCS, qui a pris la décision de ne pas présenter l'avenant à 3,76 € à la Commission Nationale d'Agrément au prétexte que cette valeur du point faisait que l'enveloppe accordée (1,40 %) était dépassée.

Le chiffre aberrant du GVT à 0,97 % permet à la DGCS de ne pas revenir sur sa position alors que l'ensemble des organisations syndicales de salariés affirme que ce pourcentage est nettement moindre : entre 0,45 et 0,55 % en moyenne au niveau national.

La CGT propose de travailler sérieusement sur le chiffre du GVT en utilisant un outil indépendant et honnête car ce problème est récurrent et « plombe » les salaires qui n'en ont vraiment pas besoin.

FO, SUD et la CFDT se sont à leur tour déclarés en accord pour œuvrer dans ce sens.

Les employeurs proposent de reculer la date d'application de l'avenant au 1er avril au lieu du 1er janvier... pour rester dans l'enveloppe.

La CGT déclare qu'elle ne signera pas plus qu'en février avec cette valeur encore plus basse en l'absence totale de négociations. Puisque les employeurs ne savent qu'appliquer les taux directeurs, qu'ils aillent jusqu'au bout et soumettent leur proposition à l'agrément. FO et SUD déclarent aussi qu'ils ne signeront pas.

La CFTC va signer mais trouve la situation « consternante ». La CFE-CGC déplore cette répétition de situation depuis 3 ou 4 ans et juge que la politique salariale du gouvernement est méprisante envers les salariés.

La CFDT ne répond pas en séance sur sa signature et n'est pas d'accord avec le report.

Reste alors une alternative qui consisterait à appliquer l'augmentation de salaire au 1er janvier, mais alors il faudra baisser la valeur du point au-dessous de 3,76 € et la chiffrer avec 3 décimales... une grande première à CCN 66 !

Les employeurs sont favorables à cette proposition, soit 3,758 au 1er janvier 2013. Du jamais vu !!! Un avenant n° 325 sera finalement proposé à signature.

■ Complémentaire santé

La CGT fait une déclaration préalable à propos de ce point à l'ordre du jour .

La FEGAPEI dit « ne pas porter la responsabilité des accords interprofessionnels mais puisqu'aujourd'hui la loi impose de négocier... alors négocions ». Les employeurs semblent très pressés. Si rien n'est conclu au niveau de la CCN, les négociations devront se dérouler entreprise par entreprise à partir du 1er juillet 2014.

La CGT, FO et la CFTC interrogent les employeurs pour savoir dans quel cadre budgétaire conventionnel va avoir lieu cette négociation. Pas de réponse de la part des organisations patronales.

Plusieurs points sont à négocier :

- le contenu et le niveau de garanties à définir ;
- le décret qui doit fixer la répartition des cotisations à charge des employeurs et des salariés n'est pas publié ;
- la désignation des assureurs et la portabilité des contrats (celle-ci a un coût aussi bien pour les salariés que pour les employeurs) ;
- le cas des salariés qui disposent déjà d'une complémentaire santé ;
- l'examen des possibilités de mutualisation.

La FEGAPEI évoque alors le régime de prévoyance collective appliqué dans la CCN 66. En deux ans les réserves du régime auraient baissé de façon préoccupante d'après l'analyse de l'actuaire d'ARRA Conseil, qui accompagne les représentants salariés et employeurs au sein de la CNPTP (commission nationale paritaire technique de prévoyance). Cette situation reste à étudier de plus près. Un rapport précis a donc été demandé à l'actuaire.

Les organisations syndicales de salariés sont unanimes pour rejeter le « catastrophisme » généré par cette présentation. Dans tous les cas la CGT ne saurait travailler sur de simples projections de baisse de prestations et/ou de hausse des cotisations. Il reste à comprendre cette situation alarmante mais peu étonnante au regard de la souffrance au travail et des prolongations de carrière consécutives au recul du départ à la retraite. C'est à la dégradation de la vie au travail qu'il faut répondre en premier lieu.

La FEGAPEI donne l'impression de vouloir délibérément associer les régimes en utilisant les moyens de la prévoyance au bénéfice d'une complémentaire santé à venir.

Le SYNEAS dit vouloir ne pas simplement se mettre en conformité avec la loi quant à la complémentaire santé mais faire en sorte que tous les salariés puissent avoir accès aux soins.

Preuve en serait l'accord complémentaire santé en application dans les CHRS, qui ne semble justement pas être un exemple à suivre d'après l'avis des salariés « bénéficiaires ».

Finalement se dessine une méthode de travail qui précise que :

- L'actuaire ne viendra uniquement en conseil que sur des points précis, utiles à l'éclairage de la commission,
- L'ensemble des problématiques sera à régler en CNPN car les choix à arrêter sont politiques. La partie technique relève plus de la CNPTP,
- La prévoyance et la complémentaire santé sont des sujets différents et doivent être réglés séparément.

■ Calendrier

25 octobre 2013

- matin : Prévoyance
- après-midi : Intégration des nouveaux métiers
Formation des salariés non qualifiés
Adhésion du SNALESS à la CCN 66

27 novembre 2013

- matin : Prévoyance
- après-midi : Point sur la politique salariale (ou report au 18/12/13 en fonction de la conférence salariale)
Complémentaire santé

18 décembre 2013

- matin : Prévoyance
- après-midi : Complémentaire santé

Au total, nos employeurs semblent très motivés pour précipiter les négociations en CNPN vers des sujets forts importants : Prévoyance et Santé. Cependant, ils tentent de faire l'impasse sur les préoccupations premières des salariés : emploi, salaire, qualification et conditions de travail. La CGT a clairement insisté sur ces thématiques. Les employeurs ont dû maintenir l'ordre du jour du 25 octobre 2013 et concéder qu'une négociation salariale ait lieu lors d'une des deux dernières réunions, avant la prochaine conférence salariale.

À Montreuil, le 16 septembre 2013